

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 Décembre 2017

Référence
2017-88

Objet de la délibération
Demande de subvention pour le poste de chargée de mission Culture à la Région pour l'année 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	19	19

Date de la convocation
05/11/2017

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 11 Décembre à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**PRESENTS :** Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Laurent MARRAS, Véronique NICKELS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Amélie ROBERT, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

**PROCURATIONS :** pas de procuration

**EXCUSES :** Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Stéphane EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Marie-France JOFFROY, Marie- Claude LAVOCAT, Anne-Marie NEDELEC, Nicolas LACROIX, Christophe LIMAUX, Denis MAILLOT, Bernadette RETOURNARD, Yvette ROSSIGNEUX, Patrick VIARD, Mariette VOILLOT.

**A été nommé secrétaire :** Jean-Yves ROY

### Demande de subvention pour le poste de chargée de mission Culture à la Région pour l'année 2018

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** les statuts dudit Syndicat,

**VU** l'avis favorable du Bureau syndical du 04 décembre 2017

**CONSIDERANT** que Le dispositif régional « Ingénierie territoriale 2018-2021 » permet de donner aux territoires ruraux « des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- connecter ou mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois,
- valoriser les partenariats locaux,
- décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires
- faire émerger des projets structurants et articulés entre eux

- développer l'artisanat local »

**CONSIDERANT** que Les dépenses éligibles sont les salaires bruts et les charges patronales. Les coûts associés ne sont pas pris en charge.

**SUR PROPOSITION** du président de solliciter la subvention régionale conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux (y compris les charges patronales)	35 070.60 €	Région (40%)	16 028.00 €
		Communes PCC (17%)	6000.00 €
		Autofinancement (43%)	15 042.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 070.60 €</b>		<b>35 070.60 €</b>

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

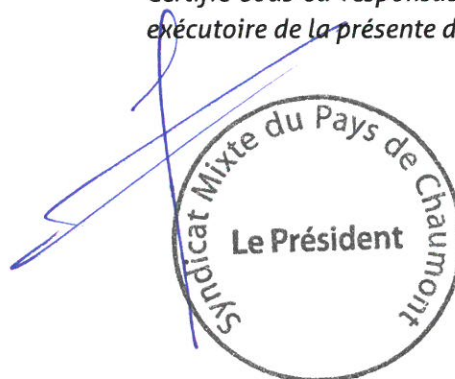
**(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)**

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le président,

Stéphane MARTINELLI  
Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.



Reçu à la Présidence  
de la Haute-Maine  
Le 19 DEC. 2017